

IDENTIFICATION	
Élections générales <input type="checkbox"/>	ou Élection partielle _____
Numéro et nom de la circonscription électorale provinciale	
Pour la campagne électorale du _____	au _____
Date du bref	Date du scrutin ordinaire
Pour la période du rapport du _____	au _____
Date de la première transaction	Date de la dernière transaction
Nom du tiers enregistré _____	Connu du public comme ... (p. ex. slogan publicitaire, site Web, etc.) _____
Nom du directeur des finances _____	Numéro de téléphone _____
Adresse postale _____	Numéro de télécopieur _____
Adresse électronique _____	
Lieu où se trouvent les registres et documents, s'il diffère de ci-dessus _____	
Nom et adresse de l'institution financière _____	
Numéro du compte bancaire et nom du titulaire du compte _____	

SOMMAIRE DE L'ACTIVITÉ FINANCIÈRE		
Tableau		
Sources des fonds :		
1	Contributions pour publicité électorale totalisant 100 \$ ou moins par donateur	\$ -
2	Contributions pour publicité électorale totalisant plus de 100 \$ par donateur	\$ -
3	Autres sources de financement du tiers, y compris ses propres fonds	\$ -
4	Avances provenant des prêts	\$ -
5	Dettes impayées	\$ -
Total partiel		\$ -
Utilisation des fonds :		
4	Remboursement des prêts	\$ -
6	Dépenses de publicité électorale	\$ -
7	Autres dépenses	\$ -
Total partiel		\$ -
Augmentation (diminution) des fonds pour la période du rapport		Total partiel \$ -
Fonds disponibles au début de la période du rapport		\$ -
Fonds disponibles à la fin de la période du rapport		Total \$ -

DÉCLARATION	
Je, _____,	directeur des finances, ai préparé le rapport financier
du tiers enregistré _____	
pour la période du rapport susmentionnée, conformément à la <i>Loi sur le financement de l'activité politique</i> et aux <i>Directives du contrôleur du financement politique</i> . L'information contenue dans le présent rapport est, pour autant que je sache, véridique, exacte et complète.	
_____	_____
Date	Signature

CONSULTATION PAR LE PUBLIC	
En vertu du paragraphe 84.9(4) de la <i>Loi sur le financement de l'activité politique</i> , le présent document est mis à la disposition du public comme suit :	
a) à des fins de consultation et de reproduction pendant les heures normales de travail du bureau du Contrôleur;	
b) sur le site Internet d'Élections Nouveau-Brunswick.	

Nota : Fournir des échantillons de publicité électorale et des copies des factures à l'appui.

Tableau 3**Autres sources de financement du tiers, y compris ses propres fonds***Alinéa 84.6(2)h de la LFAP*

Date reçue	Source et nature du financement	Montant
_____	_____	_____
_____	_____	_____
_____	_____	_____
_____	_____	_____
_____	_____	_____
_____	_____	_____
_____	_____	_____
TOTAL (inscrire à la page 1)		\$ -

Tableau 4**Prêt accordé au tiers pour financer sa publicité électorale***Alinéa 84.6(2)f de la LFAP*

Nom et adresse du prêteur _____

Échéance du prêt _____

Taux d'intérêt _____

Modalité de remboursement _____

Nom et adresse du (des) garant(s) et
montant de la (des) garantie(s) _____

Montant du prêt impayé au début de la période du rapport \$ -

Date	Nature de la transaction	Avances	Paiements	
_____	_____	_____	_____	
_____	_____	_____	_____	
_____	_____	_____	_____	
_____	_____	_____	_____	
_____	_____	_____	_____	
_____	_____	_____	_____	
_____	_____	_____	_____	
_____	_____	_____	_____	
TOTAUX (inscrire à la page 1)		\$ -	\$ -	
Prêt impayé à la fin de la période du rapport				\$ -

Tableau 5**Dettes impayées auxquelles le tiers est tenu***alinéa 84.6(2)g de la LFAP*

Date	Fournisseur	Nature de la dette	Montant
_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____
TOTAL (inscrire à la page 1)			\$ -

Tableau 6

Dépenses de publicité électorale

Article 84.15, et alinéas 84.6(2)a) et b) de la LFAP

Article 84.1 de la LFAP :

« Dépense de publicité électorale » désigne une somme déboursée, obligation contractée ou la contribution non monétaire reçue affectée à la production ou à la diffusion d'une publicité électorale.

« Publicité électorale » désigne un message transmis au public par quelque moyen que ce soit au cours d'une campagne électorale qui se prononce en faveur ou contre un parti politique enregistré ou l'élection d'un candidat, ou qui prend position sur une question à laquelle est associé un parti politique enregistré ou un candidat, exception faite :

- a) de la transmission au public d'éditoriaux, de débats, de discours, de nouvelles, d'entrevues, de chroniques, de commentaires ou de lettres;
- b) de la promotion ou de la distribution, pour une valeur inférieure à sa valeur commerciale, d'un livre dont la mise à la disposition du public a été planifiée indépendamment de la tenue de l'élection;
- c) de l'envoi d'un document par une personne ou un groupe directement à ses membres, à ses actionnaires ou à ses employés, selon le cas;
- d) de la transmission par une personne physique à titre non commercial de ses opinions politiques sur Internet.

Article 84.15 de la LFAP :

(2) Il est interdit au tiers d'exposer des dépenses de publicité électorale afférente à une seule circonscription électorale dépassant au total 10 % du montant total.

(3) Aux fins d'application du paragraphe (2), de la publicité électorale afférente à une seule circonscription électorale, dans l'un ou l'autre des cas suivants :

- a) la publicité électorale se prononce en faveur ou contre l'élection d'un ou de plusieurs des candidats dans cette circonscription, ou
- b) la publicité électorale est transmise dans cette circonscription au moyen :
 - (i) de plaquettes,
 - (ii) d'affiches,
 - (iii) de panneaux d'affichage,
 - (iv) de panneaux d'affichage électroniques,
 - (v) d'autres types d'enseignes.

(4) S'agissant de publicité électorale transmise pendant la campagne électorale en vue d'une élection partielle, il est interdit au tiers d'exposer des dépenses de publicités électorales afférentes à une seule circonscription électorale au total dépassant la somme calculée conformément au paragraphe (2) à l'élection générale la plus récente.

Plafond de dépenses de publicités électorales :

(Fourni par Elections Nouveau-Brunswick)

Pour toute la province _____

Afférente à une seule circonscription électorale _____

			Montant des dépenses de publicité électorale afférente aux circonscriptions électorales ou pour toute la province							
Fournisseur	Détails relatifs aux dépenses publicitaires (ainsi que la date et le lieu de la publicité)	Montant total de la facture	Seule circonscription électorale: n° et nom							Toute la province
TOTAL (inscrire à la page 1)		-		-	-	-	-	-	-	-

Nota : Fournir des échantillons de publicité électorale et des copies des factures à l'appui.

